



BULLETIN 16/2006

Attention : Toutes les agences IATA BSP France
Date : 22 Septembre 2006
Sujet : AIR LUXOR SUSPENDUE DANS LE BSP- PROCEDURE
DE REMBOURSEMENT

Cher agent,

Pour faire suite à bulletin 13/2006 du 19 septembre 2006, merci de trouver ci-après les procédures à suivre afin de solliciter le remboursement de vos billets Air Luxor, suite à sa suspension du BSP France (19 septembre 2006).

1. Les billets doivent avoir été émis, reportés et réglés par l'agent accrédité IATA sollicitant le remboursement.
2. Pour les billets papiers, les demandes de remboursements devront être envoyées au bureau de AIR LUXOR avec les coupons de vol et les coupons passagers correspondants.
3. Pour les billets électroniques, les informations relatives au billet doivent être extraites du GDS et une impression du détail de la transaction, incluant le numéro de billet (TKT) et le numéro de réservation (RECLOC) est requis.
4. Tous les coupons ATB, OPTAT et les copie des billets électroniques (printer) doivent être adressés au bureau du AIR LUXOR sous pli correctement scellé à l'adresse ci-dessous. L'agence doit prendre soin de conserver une liste des documents envoyés et une copie de chaque document:

AIR LUXOR
Galerias Alto da Barra
Avenida das Descobertas, 59 - Piso 4
2780-053 Oeiras
PORTUGAL

Cordialement,

Jérôme Bonnin
Directeur IATA France

International Air Transport Association
Service Centre Europe
Torre Europa
Paseo de la Castellana, 95
28046 Madrid, Spain
www.iata.org/europe/cs